

La Cour Suprême de Justice du Brésil rejette le recours en appel de Dilma Rousseff



Brasilia, 9 septembre, (RHC).- La Cour Suprême du Brésil a rejeté le recours présenté par l'ex présidente Dilma Rousseff qui lui demandait de laisser sans effet, le procès de destitution à son encontre.

L'avocat de la présidente destituée, Maître José Eduardo Cardozo, avait fait appel auprès de la Cour suprême le lendemain de la destitution de la présidente.

La défense de Dilma Rousseff demandait un nouveau procès et l'annulation de la sentence qui a écarté, sans preuves convaincantes, la présidente légitimement réélue en 2014.

Le juge Teori Zavascki a rejeté la demande de Dilma Rousseff pour que Michel Temer garde le statut de président par intérim le temps que la Cour au grand complet analyse tous les recours présentés contre le procès politique au terme duquel la présidente a été destituée.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/105186-la-cour-supreme-de-justice-du-bresil-rejette-le-recours-en-appel-de-dilma-rousseff>



Radio Habana Cuba